



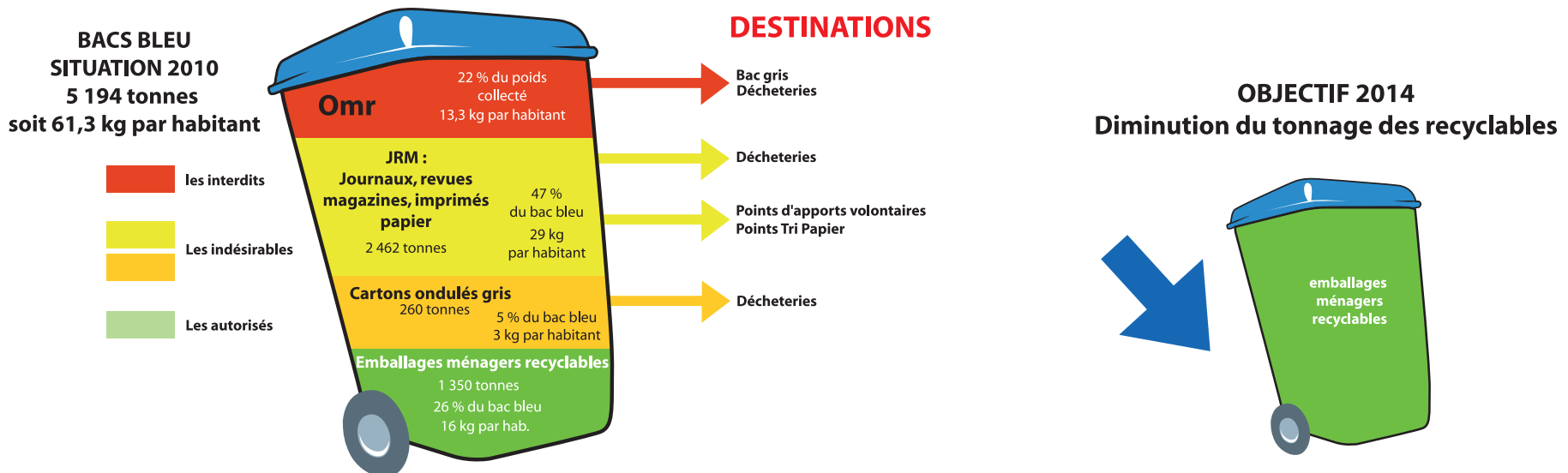
LE POIDS DU BAC BLEU DOIT ETRE DIVISE PAR 3

Par le Point Tri et en modifiant votre geste de tri

Nous consommons et nous jetons de plus en plus. Pour l'heure, chaque habitant du secteur du SICTOM de la zone de Dole produit 1.58 kg de déchet tout confondus par jour, contre 1.28 kg / jour dans l'ensemble du Jura, soit 23 % de déchets collectés en plus par le SICTOM de la zone de Dole que la moyenne du Jura en 2010. Cette obligation de collecter et de traiter ces déchets entraîne des coûts et des surcoûts importants. Le tri sélectif apparaît comme un facteur essentiel de la maîtrise de nos déchets, encore faut-il faire le bon geste !

1- BAC BLEU : uniquement des emballages ménagers recyclables.

La situation et les objectifs sont les suivants :



Ce qui signifie que plus de 70 % du poids des déchets contenus en 2010 dans le bac bleu n'ont plus à s'y trouver.

Pour éviter des surcoûts importants de traitement du bac bleu, les membres du bureau et du conseil syndical du SICTOM de la zone de Dole ont voté en juin 2011 un règlement pour le tri des déchets. Maintenant, dans le bac bleu, seul sont acceptés les emballages ménagers recyclables constitués de :

<p>Bouteilles, flacons (avec leurs bouchons vissés dessus), sacs et films plastiques</p>	<p>Cartons, cartonnets, boîtes à œufs en carton Briques alimentaires (avec leurs bouchons vissés dessus)</p>	<p>Emballages métalliques : aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes et papier aluminium, bouteilles de sirop (avec leurs bouchons vissés dessus)</p>	<p>Vous pouvez identifier facilement les principaux emballages ménagers recyclables par le point vert</p> <p>(cotisation à Eco-Emballage).</p>
---	--	--	--

2- DEUX "FACTURES" POSSIBLES : 9 €/habitant en apport volontaire pour le papier ou 16 €/habitant en bac bleu, à vous de choisir ?



Sur 3000 tonnes de papier, 80 % du tonnage du papier est collecté en bac bleu et seulement 20 % en apports volontaire aux Points Tri. Le coût de la collecte du SICTOM (152 €/tonne) et du traitement du SYDOM (303 €/tonne) en bac bleu est de 455 €/tonne, représentant 16 €/habitant. Déposer les papiers en Points Tri Papier permettra d'avoir un coût de collecte et de traitement du SICTOM de 250 €/tonne, soit 9 €/habitant, sur une base de 36 kg/habitant.



La revente des JRM et papier était à un niveau élevé en 2011 compris entre 110 € à 125 €/tonne au lieu de 80 € à 110 €/tonne permettant de bénéficier d'un coût moindre. Le Grenelle de l'Environnement engage les collectivités vers la Tarification Incitative en fonction de vos apports en déchets. Dès maintenant, modifier votre geste pour maîtriser votre facture.

3- Réduisez les publicités avec le STOP PUB : 0 imprimé = 0 € de coût

Nos boîtes aux lettres sont souvent remplies d'imprimés publicitaires : 58 % de publicités des grandes surfaces, 18 % de journaux gratuits d'annonces, 14 % des commerces locaux et 10 % liés aux services et aux publications des collectivités locales.

En France, un foyer reçoit en moyenne 35 kg par an de courriers non adressés dans sa boîte aux lettres. Si vous ne lisez jamais vos prospectus et que vous ne voulez plus les trouver dans vos boîtes aux lettres, il est possible d'y apposer un autocollant mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Vous pouvez vous procurer cet autocollant gratuitement auprès de votre Mairie et dans les déchèteries du SICTOM. Cet autocollant mentionne le souhait de continuer à recevoir les bulletins municipaux, les revues communautaires et autres magazines officiels des collectivités. Si vous êtes amenés à ne plus les recevoir, vous devez le signaler à l'expéditeur (mairie, conseil général, communauté de communes...) en indiquant votre adresse. Si vous souhaitez toujours recevoir les publicités, faites l'effort de les jeter dans les Point Tri papier.

